

MODALITES D'ACHAT ET DE RESERVATION DES POISSONS

Dans le cas d'un achat de poissons (carpes Koï ou poissons rouge d'ornement), vous pouvez procéder de plusieurs façons :

- Sur notre site internet, <https://aquarev.eu>, le paiement se fait par CB, virement ou chèque.
- En contactant Séverine par téléphone au 03 86 26 12 44 ou par mail à l'adresse :info@aquarev.eu
- Directement au magasin du mardi au samedi de 9h à 18h.

Dans le cas d'une réservation de poissons, le paiement est à hauteur de 50% du prix, fait par virement bancaire ou par paiement directement en magasin. Le validation du paiement confirme la réservation. Les 50 % du prix restant seront demandés au moment de la récupération du poisson ou au plus tard le 30 avril.

Dans les deux cas, achat ou réservation, si non réception d'un règlement sous 5 jours ouvrés, nous nous réservons le droit d'annuler votre commande et de remettre en vente le poisson.

RAPPEL DES CONDITIONS DE VENTE DES POISSONS

Nous rappelons que pour tout paiement par chèque, votre choix de poisson sera validé qu'après réception de votre paiement.

Les carpes Koi d'Aqua Rev' proviennent directement d'éleveurs Japonais. Les carpes Koï sont sélectionnées par nos soins sur place au Japon.

Les poissons rouges d'ornement Tamasaba proviennent également d'éleveurs Japonais (sauf indication contraire sur la fiche produit) Les éleveurs japonais de Tamasaba sont également des éleveurs de carpe Koi. Nous sélectionnons les Tamasaba en même temps que les carpes Koi.

La provenance des autres poissons rouges d'ornement est indiquée sur la fiche produit. La vente des nouveaux poissons arrivés en automne au magasin, sera ouverte à partir du 01 octobre (année n) et l'enlèvement pourra être fait à partir du mois de février de l'année suivante (année n+1).

Ce laps de temps nous permet d'effectuer une quarantaine pour vous fournir des poissons sains et vigoureux.

En cas de perte d'un poisson, acheté ou réservé, entre l'arrivée en automne dans notre magasin (année n) et le 30 Avril (année n+1), nous nous engageons soit à vous rembourser sous forme d'avoir ou à vous l'échanger contre un poisson de la même valeur.

A noter : à partir du 01 Mai (année n+1), les poissons vendus non récupérés engendreront des frais de gardiennage qui s'élèvent à 10€/mois/poisson, puis à partir du 01 Juillet (année n+1), de 20€/mois/poisson.

AQUA REV'

Entreprise Individuelle
2 rue de la Ribaudière
Chevroux
58150 Saint Quentin sur Nohain
03.86.26.12.44
<https://aquarev.eu>
info@aquarev.eu